



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

LE 27 JUIN 2024

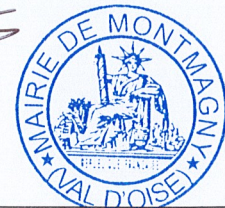
<p>Nombre de conseillers :</p> <p>en exercice.....33</p> <p>présents22 puis 25 à partir du point 3, puis 26 à partir du point 4.</p> <p>pouvoirs.....3</p> <p>absents.....8 puis 5 à partir du point 3, puis 4 à partir du point 4.</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-SEPT JUIN, à vingt-et-une heures,</p> <p>Le conseil municipal de la commune de Montmagny, légalement convoqué par courrier et par courriel le 20 juin 2024, par affichage du 20 juin 2024, s'est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de monsieur Patrick FLOQUET, Maire de Montmagny.</p>
--	--

Délibération n°1	Approbation du procès-verbal du 29 février 2024.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2	Approbation du procès-verbal du 21 mars 2024.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°3	Créations, suppressions de postes et autorisation de recourir à du personnel contractuel.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°4	Signatures d'une convention et d'une lettre de mission relatives à la mise à disposition d'agents du Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) de la Grande Couronne pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°5	Signature d'un protocole d'intervention d'un psychologue du travail du Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) de la Grande Couronne.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°6	Rapport annuel d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF) exercice 2023.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°7	Approbation de la convention portant sur la garantie d'emprunt au profit de la société d'HLM Immobilière 3F pour la réhabilitation de 89 logements situés 13, rue Guynemer / 45, rue des Lévrieris à Montmagny.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°8	Instauration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) à compter du 1 ^{er} janvier 2025.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°9	Rue des Sablons : cession des parcelles AM 1166 et AM 1264.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°10	Cession de la parcelle AL 287 située 178 bis rue d'Epinais.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°11	Définition des objectifs et des modalités de concertation de la procédure de modification n°7 du PLU de Montmagny.	Adoptée à l'unanimité

Délibération n°12	Approbation de la convention de mise à disposition de parcelles des communes de Villetaneuse et de Montmagny au profit d'Île-de-France Nature et de parcelles régionales au profit des communes de Villetaneuse et de Montmagny pour la réalisation de travaux d'aménagements paysagers des bas jardins de la Butte Pinson.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°13	Adoption du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°14	Approbation de la convention d'objectif et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise relative à la prestation de service « animation globale et coordination » et « animation collective familles » du centre socioculturel Antoine de Saint-Exupéry sur la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°15	Attribution d'une subvention municipale à l'association Accueil Psy pour l'année 2024.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°16	Mise en place des modalités de paiement des différents supports non restitués et mise à jour du règlement intérieur de la médiathèque P.E.R.G.A.M.E.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°17	Attribution d'une subvention municipale, pour la période du 1 ^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024, aux associations issues de Montmagny Sports suite à la fin de ses activités au 1 ^{er} juillet 2024.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°18	Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association sportive du collège Nicolas Copernic.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°19	Attribution d'une subvention municipale à l'association Rugby Club Vallée de Montmorency Soisy pour l'année 2024.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°20	Attribution de la participation communale au profit de l'association Aiguillage dans le cadre des actions de prévention spécialisée au titre de l'année 2024.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°21	Engagements Quartiers 2030 – Contrat de ville intercommunal Plaine Vallée pour la période 2024-2030.	Adoptée à la majorité (1 CONTRE)
Délibération n°22	Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.	Dont acte
Délibération n°23	Vœux ligne de métro 19 : Rapprochons le Val-d'Oise des autres territoires d'Île-de-France	Adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Plaine Vallée


Patrick FLOQUET.



Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, les délibérations susmentionnées dans le présent compte-rendu peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à partir de la date où elles sont devenues exécutoires.

« Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyen » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>) ».